

PUBLICIS NE LÂCHE RIEN... PAS D'ACCORD GROUPE !

Les revendications Info'Com-CGT depuis 2 ans	Réponses de la direction
Prime d'installation de 150 € rétroactif (accord oral)	NON
Que les dépenses liées au travail à domicile soient prises en charge. Les coûts d'électricité, de chauffage, d'assurance, l'accès à internet, tout cela doit être évalué et dédommagé.(2,50 € par jour : accord oral)	NON
Que tous les télétravailleurs puissent bénéficier de l'ensemble des avantages attribués aux salarié.e.s sur site, repas compris et primes comprises (tickets-restaurants sans changement de conditions)	NON
Permettre aux organisations syndicales et aux CSE de communiquer auprès des salarié.e.s via les adresses électroniques professionnelles et l'intranet de l'entreprise quand il existe	NON
La suppression de toute éligibilité à l'appréciation du manager	NON
Que les salarié.e.s de plus de 55 ans et ceux ayant plus de 3 heures de transport puissent bénéficier de 3 jours de télétravail	NON
Tiers lieu avec ouverture à la résidence secondaire, au coworking	NON
Transparence sur les modalités d'accès à un troisième jour pour les situations de handicap, aidants-familiaux, grossesse	NON
La garantie de contrôle sur l'application de textes par un suivi précis de l'accord	NON

UN NOUVEAU POUVOIR DE SANCTION QUI NE DIT PAS SON NOM :

- Publicis donne aux managers un pouvoir de sanction que le code du travail ne prévoit pas. (Arrêt ou limitation du télétravail pour des motifs très larges qui laissent place aux abus de pouvoirs) ;
- Des responsabilités RH, dont la logistique du télétravail, sont attribuées en plus des fonctions managériales.
- En cas d'abus d'autorité du manager, il faudra d'abord avoir été « sanctionné » pour pouvoir saisir un recours.

DEUX JOURS TÉLÉTRAVAILÉS MAXIMUM :

- L'accord bloque à 2 jours le télétravail mais en laissant de multiples possibilités de dérogations par agences et services sur lequel personne n'aura de contrôle.

PUBLICIS SE VERRAIT BIEN SANS SYNDICATS :

- Le rôle des syndicats et des CSE sont très en dessous des enjeux, l'accès à des nouveaux outils devrait être une évidence, pourtant Publicis y est féroce et opposé.

Publicis à la pointe de la communication et de la modernité ?

LE CONSTAT D'INFO'COM-CGT :

- Inégalité de traitement dans l'organisation du télétravail depuis sa mise en place généralisée au sein du groupe Publicis.

Ex : Maintien des tickets restaurant dans une filiale, suppression dans une autre. Remboursement d'une chaise pour un.e salarié.e, refus pour le collègue d'à côté. Possibilité de récupérer un écran ou pas et le tout sous couvert d'arguments plus que discutables voir sans aucun argument.

- Le manager est à la fois celui auquel on pourra signaler une charge de travail trop importante et celui qui pourra vous imposer le retour au présentiel. Les salarié.e.s devront réfléchir à deux fois avant de

signaler tous problèmes à son/sa manager ! D'autant que c'est aussi lui/elle qui décide des primes, et des augmentations.

- L'accord télétravail était censé rétablir un certain équilibre, supprimer les inégalités, pas les entretenir.
- Le droit syndical chez Publicis est dégradé et l'absence de moyens adaptés sera un affaiblissement notable et durable des capacités à défendre les salarié.e.s.
- Publicis transforme les négociations en consultations.

STOP AUX MÉPRIS DES ORGANISATIONS SYNDICALES !

- La DRH groupe confond les négociations des accords groupe avec les instances syndicales et les consultations avec les élu.e.s CSE. Les réunions de négociations sont devenues des « relectures » des règles déjà écrites par la direction. Le stylo n'est pas fourni mais l'orientation est déjà prise.
- Les organisations syndicales sont juste invitées à commenter une charte télétravail revisitée.
- En matière de données, la nouvelle DRH a été peu loquace puisque nous n'avons eu aucun chiffre, comme avec l'ex DRH, l'équipe change mais les habitudes restent les mêmes.
- La Prime d'installation de 150 € rétroactif, et le dédommagement de 2,50€/jour accepté oralement par l'ancien DRH groupe (Benoît Roger-Vasselin) sont maintenant refusés par la nouvelle DRH (Anne Decouzon).
- Le traitement à géométrie variable entre agences, filiales, services, collègues, créés de la compétition qui sans doute bénéficie à l'entreprise pour tirer le plus de valeur ajoutée et une conception du travail très individuel mais à de nombreux effets pervers et malsains, sans parler du mal-être que cela finit par générer (perte de sens, non reconnaissance, épuisement).

INFO'COM-CGT NE SIGNERA PAS UN ACCORD moins disant que les règles prévues par les textes nationaux et européens, qui fait la part belle à l'inégalité de traitement, et qui rend les syndicats et cse invisibles et inaudibles.

INFO'COM-CGT ET SALARIÉ.E.S, C'EST TOUS ENSEMBLE QUE NOUS NOUS FERONS ENTENDRE ET GAGNERONS SUR NOS REVENDICATIONS.

LA RÉSIGNATION ET LA PEUR N'ONT JAMAIS FAIT AVANCER LES DROITS SOCIAUX !

LE DIALOGUE SOCIAL PRÔNÉ PAR CERTAINS SYNDICATS « RÉFORMISTES » NOUS FERA PERDRE DES CONQUIS !

@ publicis@infocomcgt.fr ☎ 01 43 31 80 49